

Lundi 24 janvier 2022— Partenariat Clef Verte

## UN PARTENARIAT A LA CLE

En 2022 Provence Tourisme s'engage à soutenir les hébergements souhaitant intégrer la démarche de labellisation écoresponsable Clef Verte. Accompagnement, conseil, prise en charge des frais d'audit, Provence Tourisme a acté un partenariat avec TERAGIR\* pour être au plus près des besoins des professionnels. Une première réunion de sensibilisation à destination des hébergeurs des Bouches-du-Rhône (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages de vacances) est prévue le mardi 1<sup>er</sup> février en visioconférence de 9h30 à 11h00, suivie jeudi 24 février d'un atelier technique Clef Verte, en présentiel de 14h à 16h (le lieu sera communiqué ultérieurement), pour les établissements qui souhaitent entreprendre une démarche de labellisation.

Provence Tourisme confirme sa volonté de mobiliser et valoriser les acteurs du territoire s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement. Le département compte aujourd'hui 25 établissements labellisés Clef Verte. Cet engagement vient souligner la démarche commune, initiée depuis de nombreuses années, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de Provence Tourisme dans le développement d'un tourisme durable, respectueux des habitants et équilibré dans le temps et dans l'espace.

Provence Tourisme est dorénavant et déjà impliqué au niveau national, en animant la commission ADN Tourisme et en signant son Manifeste pour un Tourisme Durable et poursuit également au niveau départemental, la démarche engagée au Congrès Mondial de la Nature, à savoir la volonté de laisser un héritage d'actions en faveur de l'environnement aux générations futures.

Cette volonté des deux partenaires d'inscrire le territoire dans la transition écologique sera poursuivie dans un avenir proche, par d'autres volets, auprès de la restauration et de l'événementiel.

**Le label Clef verte** : ce label distingue les hébergements touristiques engagés dans une démarche de développement durable performante, continue et dynamique. Les critères d'attribution du label concernent la réduction de l'impact des établissements sur l'environnement (gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, achats responsables, qualité du cadre de vie), l'éducation au développement durable (des collaborateurs, comme des clients) et la mise en oeuvre d'une démarche de responsabilité sociale.

Les établissements candidats au label Clef Verte feront l'objet d'une visite d'audit et bénéficieront d'un accompagnement post-audit. Leur dossier sera ensuite examiné par un jury indépendant, constitué d'experts et de professionnels du tourisme et de l'environnement, qui décideront de l'obtention ou non du label. Le label est renouvelé annuellement sur dossier et une visite de suivi a lieu l'année suivant la première labellisation puis tous les trois ans. Présent sur les cinq continents, l'écolabel touristique Clef Verte / Green Key est le premier label de tourisme durable international pour les hébergements touristiques, recommandé par l'ADEME.

**\*TERAGIR** : association reconnue d'intérêt général, qui depuis sa création en 1983, s'est donnée pour mission la sensibilisation et l'accompagnement de tous les acteurs de la société aux enjeux du développement durable. Teragir développe en France des programmes d'éducation à l'environnement coordonnés au niveau international par la Foundation Environmental Education.

Pour participer à la réunion de sensibilisation : [nesposito@myprovence.fr](mailto:nesposito@myprovence.fr)

Contact presse : Christelle Giudicelli- [cgiudicelli@myprovence.fr](mailto:cgiudicelli@myprovence.fr) – 04 91 13 84 14